

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO E-2801

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 7 février 2022 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 avril 2022 :

Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement est entré en vigueur le 14 avril 2022.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 10 mai 2022.

Myrabelle Chicoine
Secrétaire d'arrondissement substitut

COMING INTO FORCE
BY-LAW NUMBER E-2801

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular sitting of the Lachine borough council held on February 7, 2022 and was approved by the ministre des Affaires municipales et de l'Habitation on April 14, 2022:

Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)

This by-law may be consulted by the City's website at the following address: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

This by-law came into force on April 14, 2022.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 10, 2022.